



Forum Régional Aéroport de Liège

PV

22/10/2020 de 9.30 à 11.45

CONVENOR	Raphaël Van De Sande (AAD&A) Karin Walravens (ULiège)
NOTULIST	Ekue Kouyedor (AAD&A)
PRÉSENTS	<p><u>Liege Airport</u> Aurélie Dethier Pierre-Yves Duchesne Bert Selis Dongqing Zhang</p> <p><u>Douanes</u> Nicolas Laurent Raphael Vandesande Nathalie Lekeux Sophany Raemen Nicolas Wengler-Mathieu Caroline Huby Arnaud Dewilde Aurélien Letawe Alain Goda Michel Lequeu Ekue Koudoyor</p> <p><u>Opérateur</u> Danny Proost (als-cs) Joachim Noeson (jost group) Jonathan Bouchat (FE) Rose Giu (full mile) Olivier Lemmens (Swissport) Patrick Hollenfeltz (ECDC) Erginbas (Becargo) Mingyang Liu (Sinotrans) Manon Colline (Lachs) Kathy De Leye (Alando Global) Olivier Hia (Liegect) Christian Arbalestrie (Ziegler) Gregory Germain (BAS) Yves Melin (Reed Smith) Bérangère Vigneron (Reed Smith) Peter Smet (Bpost) Sarah Douag (viaEurope) Olivier Moons (Jost Group) Aurélie Hardouin (LCA) Stijn Op de Beeck (WFS)</p>

	Dandi Wang(4PX) Nicolas Khedir (Be Ey) Françoise Darimont (Cacesa) Elisa Mathy (BE Ey) Alexandr Makarov(Clearango)
EXCUSÉS	Isabelle Kelder (Douane)

Mot d'introduction du Directeur de Centre Régional de la Douane de Liège, **M. Alain GODA**, qui, après avoir souhaité la bienvenue à tous les participants, informe les opérateurs économiques que dans le cadre des **mesures Covid-19**, le taux de sélections des marchandises va être revu à la baisse afin de faciliter la libération des marchandises dans les meilleurs délais.

Point 1 de l'ordre du jour : Gestion des transferts entre IST

Goods Movements Tracking System (G.M.T.S.) par **Mme Aurélie Dethier** (Liège Airport)

Le GMTS est une application en cours de développement par Liège Airport sur une initiative de la Douane Aéroport de Bierset. L'objectif est de disposer d'une plate-forme commune opérationnelle pour la communauté aéroportuaire pour effectuer des transferts entre dépôt temporaire de 1^{ère} et 2^{ème} lignes.

Cette plate-forme 3 parties (les compagnies aériennes, les handlers et les handlers de 2^{ème} ligne) et débutera par l'import et l'e-commerce (FBA inclus).

Ces différents mouvements ne font pas partie du premier release :

- le flux export des marchandises
- les marchandises qui sont transférées entre les 1^{ère} et 2^{ème} lignes sous Transit ou dédouanées
- Le tracking des ULD's
- Le split des M-AWB en H-AWB
- les transferts « non-air » (par ex. train,...)
- les types de contrôles pour les autres types de marchandises (Perishable, General Cargo,...).

L'alimentation de GMTS se fera essentiellement par les compagnies aériennes via le système FFM.

Partie 1 (les Airlines)

- On capte les messages FFM et on en extrait les détails M-AWB,

Partie 2 (les Handlers 1^{ère} ligne)

- on suit le processus depuis l'arrivée de l'avion jusqu'à la sortie de l'entrepôt (ELV/Transfert)
- cette partie inclus le contrôle ENS

Partie 3 (les agents/handlers situés en 2^{ème} ligne)

- on suit le processus depuis l'arrivée jusqu'à la livraison au client final (ou transfert)
- cette partie inclus le contrôle du dépôt temporaire

Ce système présente différents avantages :

Pour la douane

- Une vision complète de tous les colis et de leur localisation

Pour les Handlers de 1^{ère} ligne

- une comptabilité marchandise automatisée
- un timer clair pour le contrôle ENS
- le respect de la réglementation sur le suivi des déclarations en cas de transfert

Pour les agents / handlers de 2^{ème} ligne

- un vision sur l'avancement de « ses » colis une fois qu'il est identifié
- un timer clair pour le contrôle du dépôt temporaire

Pour les Airlines

- une vue sur l'avancement de leurs marchandises dans la zone douanière de LGG

Pour Tous

- un échange d'information centralisé, uniformisé et automatisé (dès que possible) → plus d'emails, plus de listes Excel

Dans sa phase actuelle, GMTS peut être opérationnel.

Les différents opérateurs et la Douane sont amenés à mettre à jour régulièrement la position des marchandises jusqu'à sa libération définitive.

Quelques dates à retenir :

Oct-Nov 2020 : Une présentation de l'application sera organisée par les départements Air & Ground Services et Commercial de Liege Airport

mi-Janvier 2021 : Un période officielle de 30 jours de tests sera menée avec les "Key Users" pour confirmer le bon fonctionnement de l'application et apporter les dernières modifications (l'information sera récoltée via un formulaire en ligne)

mi-Février 2021 : des réunions "working group" seront organisées afin d'évaluer l'application, prioriser et discuter des demandes d'amélioration et futurs développement reçus via le formulaire en ligne. Des nouvelles versions de l'app seront ensuite graduellement déployées

Mars 2021: Go Live officiel de l'application

Mars>Mai 2021: le département IT de Liege Airport développera les premiers Web Services qui permettront l'échange de données automatique entre l'app et les agents de 2^{ème} ligne. Le département IT prendra contact avec les sociétés qui n'ont pas la possibilité d'appeler ces Web Services pour développer une approche personnalisée

Mai 2021 : L'application sera rendue obligatoire par la Douane

Nicolas Wengler-Mathieu rappelle les manières de transférer les marchandises entre IST soit sous la procédure normale (Transit) soit sous la procédure simplifiée (manifeste et fichier Excel).

En précisant quelles sont les conditions ?

les transferts sans T1 se passent entre IST agréés par la Douane (autorisation) dans le rayon des 2 km de l'Aéroport et les opérateurs doivent posséder une autorisation de transfert délivrés par les services locaux de la Douane. Ces autorisations de transfert ont été mises en place avec les autorisations locales E-commerce (fin du dernier trimestre 2017), les déclarations simplifiées et les transferts se faisant sous le couvert de fichiers Excell.

La porte est ouverte pour que le système de transfert actuel soit étendu à d'autres secteurs que l'E-commerce. Toutefois, il ne faut pas perdre de vue que certaines marchandises sont soumises à Restriction-Prohibition-Contrôle (ex. marchandises phytosanitaires, marchandises sous licences, ...) et que ces aspects devront être soulevés avec les autorités partenaires (AFSCA, SPW, ...) avant d'envisager d'éventuelles simplifications pour ces transferts. Il faut donc que la communauté aéroportuaire revienne vers nous pour définir ses besoins en termes de transferts vers la seconde ligne.

Enfin, vu le développement de l'E-commerce et la multiplication des déclarations engendrées, le recours au fichier Excell est devenu obsolète pour assurer une traçabilité efficiente jusqu'au dépôt de la déclaration en douane en deuxième ligne ainsi que le traitement efficace de ces déclarations simplifiées déposées sous cette forme. C'est pourquoi depuis juin 2020, la déclaration simplifiée doit être déposée sous BE-GATE et non plus sous la forme d'un fichier Excell. Enfin, la douane souhaite également que les transferts se réalisent également dans un environnement entièrement digitalisé permettant une traçabilité efficiente des mouvements sur l'ensemble de l'aéroport, jusqu'au dépôt de la déclaration en douane. Le projet GMTS import développé par Liège Airport répond à cette dernière volonté de la douane.

De plus, ce faisant, le projet GMTS anticipe la traçabilité du dépôt temporaire qui sera rendu obligatoire dans le cadre de AN/PN/TS, prévue en 2023, ce système devant être développé en Belgique sur des Platforms Community Systems (PCS).

Nicolas Wengler-Mathieu termine sa présentation en évoquant la création d'un groupe de travail où le secteur privé devra être présent. Ce groupe de travail devra assurer le suivi du projet et sera chargé de faire rapport au Forum régional de manière périodique. Enfin, un groupe de travail sur les transferts existe également au Forum national. Il serait sans doute opportun que communauté aéroportuaire se fédère pour alimenter la réflexion au niveau national.

Mr Hollenfletz (ECDC) demande qui gère ce projet ? Aurélie Dethier (Liège Airport) Le projet est piloté par Liège Airport tout en collaborant avec la Douane qui s'intègre au projet.

Mme Douag (Via Europe) demande si le FBA est inclus dans la première phase de développement ? Aurélie Dethier (Liège Airport) le confirme.

Quand les spécifications pour les Web Services seront-elles disponibles ? (Mme Douag (Via Europe)). Réponse de Liège Airport courant mars- mai 2021.

NOUVEAUX POINTS D'ACTION (FORMULÉS CLAIREMENT ET SPÉCIFIQUES)	RESPONSABLE	DATE LIMITE
Création d'un groupe de travail	Aurélié Dethier (LA) Nicolas Wengler-Mathieu (AGDA)	ASAP

Point 2 de l'ordre du jour : **Be-Gate** par **Raphael Van De Sande** (Douane)

Raphaël Van De Sande présente la procédure d'urgence pour le système BE-GATE.

Les opérateurs d'abord contacter le helpdesk PLDA pendant ses heures d'ouverture, en dehors de ces heures-là, il faudra contacter la CRC de Bierset.

La procédure d'urgence ne pourra être utilisée que s'il y a une publication sur internet ou un message reçu de la CRC avec un numéro de procédure d'urgence.

Raphaël Van De Sande aborde la problématique des basses valeurs (low value). Il est rappelé que ces envois font l'objet d'une déclaration verbale/simplifiée dont la forme est laissée à l'appréciation de la douane. Pour les détenteurs de la certification BE-GATE, c'est la déclaration simplifiée proposée par cet outil qui sera uniquement utilisée. Aucune dérogation ne sera acceptée à partir du 3 novembre. De plus, les opérateurs n'utilisant pas une autorisation sollicitée par eux s'exposent au retrait de l'autorisation devenue caduque.

Point 3 de l'ordre du jour : Gestion du contentieux et des DV 614 par Nicolas WENGLER-MATHIEU (ADGA)

Nicolas Wengler- Mathieu redonne le cadre de la DV614 et en explique les changements au niveau de l'Aéroport. La procédure est entièrement digitalisée avec une signature électronique.

Pour les personnes habilitées à signer ce document, il y a lieu d'actualiser les modèles de signature sous format PDF à l'adresse suivante da.ctx.bieriset@minfin.fed.be

La mainlevée des marchandises, en cas de contentieux, ne sera plus possible que lorsque l'opérateur aura payé la dette consignée sur la DV 614 (paiement de la dette sur le compte BE66 6792 0027 0543). Toutefois, la mainlevée pourra intervenir plus tôt si l'Administration dispose d'une autorisation permanente de prélèvement sur compte de crédit pour le règlement des DV614, laquelle doit être demandée sous format libre à da.succ.grace-hollogne@minfin.fed.be. A noter que cette autorisation peut être suspendue à tout moment par l'Administration si elle suspecte un problème de solvabilité dans le chef de l'opérateur ou si le montant disponible en caution n'est pas suffisant pour garantir le paiement de la DV614.

Enfin, il est rappelé que si le déclarant refuse de transiger : ce dernier peut demander un cautionnement pour obtenir la mainlevée des marchandises, pour autant que ces dernières ne fassent pas l'objet de mesures de Restriction-Prohibition-Contrôle.

Point 4 de l'ordre du jour : Compte de Crédit par Caroline Huby (AGDA)

Le compte de crédit (délai de paiement) est une option du compte client. C'est un montant garanti, disponible pour procéder aux paiements liés aux déclarations validées dans PLDA.

Caroline Huby présente les 4 avantages du compte de crédit :

- **paiement différé des redevabilités liées à une déclaration PLDA**
 - droits de douane: au vendredi de la quatrième semaine qui suit la validation de la déclaration
 - TVA et accises: au jeudi de la semaine qui suit la validation de la déclaration

• **traitement plus rapide des demandes d'annulation/régularisation avec remboursement**
Si la demande est introduite selon le formulaire adéquat dans les 4 jours calendrier suivant la validation de la déclaration : les montants pris en charge sur le compte sont totalement ou partiellement libérés (« remise »).

• **traitement automatique et rapide des garanties isolées (dettes potentielles: autorisation « chef local », droits anti-dumping provisoires etc.)**
Si l'option « Réservation pour la déclaration » est active dans le compte-client et que « Délai de paiement » a été sélectionné lors de l'établissement du DAU, le cautionnement isolé est automatiquement réservé (≠ cautionnement au guichet ou par transfert, si paiement en espèces - FRCT).

• **mainlevée plus rapide en cas de règlement d'infraction par DV614**
Si une autorisation d'inscription automatique sur compte de crédit a été enregistrée auprès de nos services, la mainlevée est signifiée dès réception de la déclaration manuelle conforme et des éléments nécessaires à la clôture du dossier.

aLa demande pour le compte de crédit peut se réaliser de deux manières :

- si intégré à la garantie globale, pas d'autorisation spécifique nécessaire: ouverture sur demande et utilisable dès que le montant dédié y a été affecté
- demande d'ouverture à communiquer à l'adresse da.accounting.guarantees@minfin.fed.be, sans formulaire particulier

Le montant de la garantie, ou limite disponible, est déterminé par le titulaire.

Modes de dépôt de la garantie:

- cautionnement en espèces, via la Caisse des Dépôts et Consignations (e-depo)
- cautionnement personnel, via une banque ou une compagnie d'assurance

Point 5 de l'ordre du jour : Structuration de la communauté aéroportuaire – Cargo par Aurélie Dethier – Bert Selis (Liège Airport)

La Customs Trade and Law Academy (HEC Liège) va prendre le lead pour la création d'une communauté aéroportuaire pour la représentation au niveau du Forum National.

CTLA organisera en concertation avec la Douane, les autres forums régionaux.

Le but est de créer un réseau entre les différents opérateurs utilisant les différents moyens de transport.

Divers :

- **Procédure de scellement des contenants en cas de groupage** par **Arnaud de Wilde** (AGDA)

Un projet pilote sera mis en place pour évaluer l'efficacité de la procédure proposée.

Les opérateurs qui souhaitent contribuer à l'amélioration de la procédure sont les bienvenus.

- **Centralisation des questions au sein de la communauté aéroportuaire** par **Raphaël Van De Sande** (AGDA)

Par souci d'efficacité une adresse e-mail da.airport.bieriset@minfin.fed.be a été créée pour centraliser toutes les questions posées.

- **Formations à venir** par **Raphaël Van De Sande** (AGDA)

Formation débutant le 9/11

Notions de base sur Douane et accises : https://www.hecexecutiveschool.be/fondamentaux-legislation-douanes-accises?utm_campaign=Q2%20Quick-Wins%20&utm_medium=email&hsmi=95359876&hsenc=p2ANqtz--p23sYCd8aoxgmPxnJjwixiVmVxJKm-xah2skNRsd4Z9Kw-LIN5wLxORHS72Js8CzhUchjgeY1L_en4nj2ny6loEmQ&utm_content=95359876&utm_source=hs_email

Formation E-commerce débutant le 7/12

E-commerce : <https://www.hecexecutiveschool.be/customs-compliance-in-ecommerce?hstc=19114663.6332c94257a6737ada2bf95c82a65da0.1602155304670.1603358763002.1603694655189.17&hssc=19114663.2.1603694655189&hsfp=3356822658>

Le **prochain Forum régional** aura lieu le **26/11/2020** sur le **Brexit**. Ce ne sera pas un Forum seulement dédié aux activités de l'Aéroport.